

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Foliaal Cu S**

Selon réglementation (EC) 1907/2006

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ****Nom commercial :** Foliaal Cu S**Producteur / Fournisseur :** VITAL CONCEPT SAS  
80 rue Arthur Enaud  
ZI Très le Bois - CS 60362  
22603 LOUDÉAC CEDEX (France)  
Tél : 0 801 800 100  
Fax : 02 96 28 02 12  
vital-concept.com**Numéro de téléphone :** 01.45.42.59.59 (n° ORFILA)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :**

Acute Tox. 4 (Oral) : H302

Skin. Irrit. 2 : H315

Eye Irrit.2 : H319

Aquatic Chronic 1 : H410

**Classification selon la directive 1999/45/CE (DPD) :**

Xn : R20/21/22

R36/38

N : R50/53

Texte complet des phrases R et H en section 16.

**2.2 Eléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

**Pictogrammes de danger :****Mention d'avertissement :** ATTENTION

**Mention de danger :**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence :**

P264 - Se laver les mains à l'eau et au savon soigneusement après manipulation  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage  
 P301+P312 - EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P391 - Recueillir le produit répandu  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

**3.3. Autres dangers**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT et vPvB de l'annexe XIII de la directive REACH.

### 3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**3.1. Substance**

Non applicable.

**3.2 Mélange**
**Composants dangereux :**

Nom des composant	N° CAS	EINECS	%	Classification
Sulfate de cuivre	7758-99-8	231-847-6	<10	<b>1999/45/CE</b>
				Xn ; R22-R36/38 N ; R50/53
Sulfate de cuivre	7758-99-8	231-847-6	<10	<b>(CE) 1272/2008</b>
				Acute Tox.4 / Eye Irrit.2 / Skin Irrit.2 / Acute Aquatic 1 / Chronic Aquatic 1

Texte complet des phrases R et H en section 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### Protection des sauveteurs :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

### Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau pendant 15 mn. Consulter un médecin.

### Contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau pendant 15 mn et enlever les vêtements et chaussures souillées.

Laver les vêtements et les chaussures avant réutilisation.

Consulter un médecin.

### Ingestion :

NE PAS FAIRE VOMIR sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Si de grandes quantités de ce produit sont ingérées, contacter immédiatement un médecin. Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer la victime à l'air frais. Si la victime a du mal à respirer, effectuer un apport en oxygène.

Consulter un médecin immédiatement.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers :

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

### Moyens d'extinction :

Utiliser de la mousse ou des poudres chimiques sèches tout usage, pour éteindre. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques, les eaux contaminées utilisées pour combattre l'incendie doivent être confinées afin d'empêcher leur déversement dans le milieu aquatique environnant, les égouts ou conduits d'évacuation.

**Réactivité :** Réagit violemment au contact de chlorates, bromates, peroxyde d'hydrogène.

## 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :

Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Absorber avec du sable ou avec une autre matière non combustible sèche. Ramasser le solide ou le produit absorbé avec une pelle et placer le tout dans un conteneur à déchets approprié et étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.

Tenir à l'écart du milieu aquatique environnant.

**Précautions individuelles :**

Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (§5)

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**
**Manipulation :**

Ne pas ingérer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser dans un environnement bien aéré.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard.

Eviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles.

Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après manipulation.

**Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.

Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

**Matériaux d'emballage recommandé :**

Utiliser le récipient d'origine.

**8. PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE**
**8.1. Paramètres de contrôle**

Sulfate de cuivre pentahydraté (CAS 7758-99-8)	
VME fumées	0.2 mg/m <sup>3</sup>
VME poussières	1 mg/m <sup>3</sup>
VLE poussières	2 mg/m <sup>3</sup>

**8.2. Contrôle de l'exposition**
**Équipements de protection individuelle :**

**Protection respiratoire :**

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Recommandé: ABEK 1-P3 (SL) CEN: EN 140.

**Protection de la peau :**

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

**Protection des yeux :**

Recommandé : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

**Protection des mains :**

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

> 8 heures Temps avant transpercement: néoprène, caoutchouc nitrile, caoutchouc naturel (latex).

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### *9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles*

**Informations générales**

Aspect :

État physique : Liquide

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

pH : 8

Point de fusion : -12°C

Masse volumique (g/cm<sup>3</sup>) : 1,28 g/cm<sup>3</sup>

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité :**

Réagit violemment au contact de chlorates, bromates, peroxyde d'hydrogène.

**Stabilité chimique :**

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir §7)

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Effets aigus potentiels sur la santé :

Nom du produit/composant	Test résultat	Espèces	Dosage	Références
Sulfate de Cuivre	DL50 cutané	Rat	> 2 g/kg	23(9), 55, 1979 NNGADV
	DL50 intra-péritonéal	Rat	18 700 µg/kg	18, S161, 1993 GISAAA
	DL50 oral	Rat	300 mg/kg	53(4), 78, 1988 VCN1*-

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tétragénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effet sur la fertilité :	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucune donnée spécifique

### Ingestion :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
 - douleurs stomacales

### Peau :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
 - douleur  
 - irritation  
 - rougeur

### Yeux :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
 - douleur  
 - larmoiement  
 - rougeur

## 12. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

### Effets sur l'environnement :

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom du produit/composant	Test résultat	Espèces	Exposition
Sulfate de Cuivre	LC50 0.35 mg/L	Cyprinus Carpio	96h
	LC50 0.11 mg/L	Oncorhynchus Mykiss	96h
	EC50 0.18 mg/L	Daphnia Magna	48h

## 13. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes d'élimination des déchets :



Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Mettre au rebut conformément à toutes les réglementations locales et nationales en vigueur.

#### Déchets dangereux :

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Règlementation internationale du transport :

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe emballage	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	UN3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement liquide, N.S.A. (sulfate de cuivre)	9	III		Numéro d'identification du danger -90
Classe ADNR	UN3082		9	III		-
Classe IMDG	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID N.O.S. (Copper sulphate)	9	III		Emergency schedules (Ems) F-A, S-F
Classe IADA-DGR	UN3082		9	III		-

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Réglementation Européenne:

Pas de restriction selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient pas de substance candidate selon REACH.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources de données :

ECHA Website

INERIS

Informations des fournisseurs

Abréviations :

CLP = Classification, labelling and packaging

REACH = Registration, evaluation and autorisation of chemicals

DNEL = Derivative No Effect Level

PNEC = Predicted No Effect Concentration

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Orale, Catégorie 4
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Aquatic Acute 1	Toxique pour le milieu aquatique – Toxicité catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique catégorie 1.
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
N	Dangereux pour l'environnement
Xn	Nocif
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R50/53	Très toxique pour les organismes pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Avis aux lecteurs :** A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au matériel et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce matériel s'il est associé à un ou plusieurs autres matériels, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériels peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. VITAL CONCEPT SAS décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de données, informations, ou recommandations énoncées dans cette Fiche de Données de Sécurité.